

## L'installation des médecins libéraux fait des vagues à l'Assemblée



Crédit Photo : TF1/LCI

. En fin de soirée, les députés n'ont pas adopté deux articles du PLFSS, qui suscitent la colère des étudiants en médecine.

. Ils devraient pourtant être réintroduits dans le projet de loi, avec un amendement, mercredi matin, selon le député UMP Yves Bur.

- le 17/10/2007 - 07h49

L'installation des médecins libéraux fait des vagues à l'Assemblée. Mardi, en fin de soirée, la commission des Affaires culturelles de l'Assemblée nationale n'a pas adopté les articles 32 et 33 du projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS), concernant l'installation des médecins libéraux. Ces articles suscitent la colère des étudiants en médecine, très attachés à leur liberté d'installation. Selon Yves Bur, député UMP, rapporteur du PLFSS, ces deux articles visent à *"améliorer la répartition des médecins en fonction des besoins de santé sur les territoires"*, en demandant des négociations entre la Sécu et les syndicats de médecins.

Selon lui, ces deux articles seront réintroduits, avec un amendement, dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale mercredi matin. *"Ces articles seront réintroduits lors de la prochaine réunion en commission, en intégrant un amendement permettant d'associer, à la négociation conventionnelle entre les syndicats de médecins et l'assurance maladie, les organisations d'étudiants et d'internes en médecine"*, selon Yves Bur. *"Rien ne se fera sans eux. C'est l'engagement que nous voulons introduire"*, a-t-il expliqué.

A Bordeaux mardi, le président Nicolas Sarkozy avait déjà promis aux *"représentants des médecins en médecine, internes et étudiants en médecine"* qu'ils seraient *"associés aux négociations"* ([lire notre article](#)).

(D'après agence)